

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDÉ - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BEKHTAOUI - M. DUGOURD

Membres absents : M. ALLAERT

OBJET DE LA DELIBERATION

5, rue André Malraux - Résidence « Le Rameau » - Cession d'une place de parking

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a engagé une démarche globale afin de rationaliser son patrimoine. Cet objectif d'optimisation vise à ne conserver la propriété que des seuls biens immobiliers et fonciers nécessaires au bon fonctionnement des services offerts à la population et aux besoins des activités de la Ville, dans le cadre de ses compétences et de ses missions.

Aussi, les biens ne répondant pas à ces critères sont-ils susceptibles de faire l'objet de cessions.

Par délibération du 26 juin 2006, le Conseil Municipal a décidé la cession au profit de copropriétaires, des quatre places de parking souterrain dans la résidence « le Rameau », cadastrée section BM n°647, 5, rue André Malraux, dont le maintien dans le patrimoine communal ne présentait pas d'utilité.

A la suite du désistement de l'un des acquéreurs, et en l'absence d'autres demandes de copropriétaires, il est proposé de rapporter partiellement la délibération du 26 juin 2006 et de procéder à la cession du lot n°446 (parking n°55), au profit de Monsieur Osoth Poeu et de Mademoiselle Sandrine Di Caterina, domiciliés dans une copropriété riveraine 3, rue de Colmar, moyennant la somme de 7 500 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider de rapporter partiellement la délibération du 26 juin 2006 par laquelle le Conseil Municipal a décidé la cession d'une place de parking souterrain, lot n°446 dans la résidence « le Rameau », cadastrée section BM n° 647, 5, rue André Malraux, au profit de Monsieur Adel Saied, copropriétaire résident qui s'est désisté de son engagement à acquérir ;

2° décider la cession de ce bien au profit de Monsieur Osoth Poeu et de Mademoiselle Sandrine Di Caterina, domiciliés 3, rue de Colmar - 21000 Dijon, moyennant la somme de 7 500 € ;

3° dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

4° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, L'Adjointe


Colette Rogard

PUBLIÉ LE 22/05/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 MAI 2008



